

En la Cour Supérieure

"Loi des élections fédérales contestées"

Dans l'affaire de l'élection d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Montréal-Cartier tenue le 31 mars 1958 et la pétition de Sam Silber présentée le 22 mai 1958.

Avis

Le pétitionnaire soussigné indiqué ci-dessus donne, par les présentes, avis qu'il se propose de demander le retrait de ladite pétition pour les causes suivantes:

a) Que les conditions économiques actuelles et ses moyens financiers ne lui permettent pas de s'exposer à devenir responsable des dépenses et frais légaux se rattachant à ces procédures;

b) Qu'il ne peut déboursier les fonds nécessaires afin d'assumer le coût de préparation de l'instruction de ces procédures

et, en conséquence le pétitionnaire insiste pour qu'une date soit fixée afin d'examiner sa demande.

Daté à Montréal, ce 22e jour de février 1960.

Le Pétitionnaire,

SAM SILBER,

et prenez avis que par règlement fait par les Honorables Juges de ladite Cour supérieure, toute personne qui pourrait avoir été un pétitionnaire relativement à ladite pétition d'élection peut, dans les 10 jours après la publication de cet avis par l'officier rapporteur, donner avis par écrit de son intention, à l'instruction, de demander la permission d'être remplacé comme pétitionnaire.

Montréal, 24 février 1960.

53282

SAM SILBER.

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE
VAUDREUIL-SUR-LE-LAC

Avis est par les présentes donné par les soussignés que le lieutenant-gouverneur en conseil a adopté, en date du 2 mars 1960 un arrêté en conseil à l'effet de changer le nom de la municipalité du village de Belle-Plage en celui de "municipalité du village de Vaudreuil-sur-le-Lac".

Conformément aux dispositions de l'article 48 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur à compter de la publication du présent avis dans la *Gazette officielle de Québec*.

Ville de Dorion, Comté de Vaudreuil, 8 mars 1960.

(Secau)

Le Maire,

O. PICARD.

Le Secrétaire-trésorier,

J. B. LAMARRE, Notaire.

53283-0

CONSEIL L'ISLETVILLE N° 3454 DES
CHEVALIERS DE COLOMB

Avis est donné que, sur la recommandation de l'Assistant-procureur général, l'honorable Secrétaire de la province a, le 8 mars 1960, approuvé les règlements comprenant les articles 1 à 46 inclusivement du "Conseil L'Isletville N° 3454 des Chevaliers de Colomb", tels qu'adoptés à l'assemblée générale des membres tenue le 3 décembre 1959, et ce, conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec, 1-2 Elizabeth II, chapitre 134, et de l'article 225 de la Loi des compagnies de Québec, S.R.Q. 1941, chapitre 176.

Donné au bureau du Secrétaire de la province le neuf mars 1960.

Le Sous-secrétaire de la province,

RAYMOND DOUVILLE,

53282

In the Superior Court

"The Dominion Controverted Elections Act"

In the matter of the election for a member of the House of Commons for the electoral district of Montreal-Cartier holden on March 31st, 1958 and the petition of Sam Silber, presented on May 22, 1958.

Notice

The above-mentioned undersigned petitioner hereby gives notice that he proposes to apply to withdraw the said petition upon the following grounds:

a) That present economic conditions, and his financial means do not permit him to expose himself to being responsible for the legal expenses and costs attendant upon such proceedings;

b) That he cannot afford to disburse the necessary funds to meet the cost of preparation for trial of such proceedings;

and the petitioner therefore prays that a day may be appointed for hearing his application.

Dated at Montreal, this 22nd. day of February, 1960.

SAM SILBER,

Petitioner.

and take notice that by rule made by the Honourable Judges of the said Superior Court, any person who might have been a petitioner in respect of said election petition may, within 10 days after publication by the Returning Officer of this notice, give notice in writing of his intention, on the hearing, to apply for leave to be substituted as a petitioner.

Montreal, 24th, February, 1960.

53282-0

SAM SILBER.

MUNICIPALITY OF THE VILLAGE OF
VAUDREUIL-SUR-LE-LAC

Notice is hereby given by the undersigned that the Lieutenant-Governor in Council has adopted an order-in-council, dated March 2, 1960, to change the name of the village municipality of Belle-Plage to "Municipality of the village of Vaudreuil-sur-le-Lac".

Conforming to the provisions of section 48 of the Municipal Code, this change of name will take effect from and after the publication of the present notice in the *Quebec Official Gazette*.

Town of Dorion, County of Vaudreuil, March 8, 1960.

(Seal)

O. PICARD,

Mayor.

J. B. LAMARRE, Notary.

Secretary-Treasurer.

53283

COUNCIL L'ISLETVILLE N° 3454 OF THE
KNIGHTS OF COLUMBUS

Notice is given that, on the recommendation of the Deputy Attorney General, the Honourable the Provincial Secretary has, on March 8, 1960, approved the by-laws comprising sections 1 to 46 inclusively of the "Council L'Isletville No. 3454 of the Knights of Columbus", as adopted at the general meeting of the members held on December 3, 1959, and such pursuant to the provisions of section 9 of the Act concerning the Knights of Columbus of the Province of Quebec, 1-2 Elizabeth II, chapter 134, and of section 225 of the Quebec Companies Act, R.S.Q., 1941, chapter 276.

Given at the office of the Provincial Secretary on March ninth, 1960.

RAYMOND DOUVILLE,

53282